

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 25 février 2026
Délibération n°2026-02-05**

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 16	Le vingt-cinq février, à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 8	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsseS dûment
Suppléants (avec voix) : 1	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de
Suppléants (sans voix) : 0	la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-
Pouvoirs : 2	Yves MÂCHARD
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 5	
Votes exprimés : 11	Date de convocation et d'affichage : 19 février 2026
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Henri CHAUMONTET, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Monsieur Roland NEYROUD	
Délégués suppléants :	
▪ Avec voix : Madame Christiane MICHEL	
▪ Sans voix car titulaires présents : /	
Pouvoirs : Monsieur Georges CANICATTI (pouvoir à M. Mâchard), Madame Odile MONTANT (pouvoir à M. Jean-Marc Bouchet)	
DELEGUES EXCUSES : Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Odile MONTANT	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : PRINCIPE D'ELABORATION ET DE PORTAGE D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU PAR LE SYR'USSES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2023-0001 approuvant les statuts du syndicat de Rivières les UsseS ;

CONSIDERANT la notification du 4 juin 2013 du préfet de la région portant sur les résultats de l'étude des volumes prélevables ;

CONSIDERANT l'arrêté n°2013345-0010 portant le bassin versant des UsseS en zone de répartition des eaux ;

CONSIDERANT la délibération du comité de rivières du 30 mars 2017 portant approbation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant des UsseS ;

CONSIDERANT le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée Corse adopté le 21 mars 2022 ;

CONSIDERANT le bilan technico-financier et l'évaluation du PGRE 2017-2024 effectué par le Syr'UsseS ;

Le Président expose les faits suivants :

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été validé en 2017 lors du comité de rivières et fut dès lors porté et animé par le Syr'UsseS.

Le bilan du PGRE 2017-2024 a été finalisé en 2025 et présenté au comité de rivières le 24 juin 2025. Les objectifs visés dans le PGRE ne sont pas tous atteints notamment le dépassement des volumes prélevables en période d'étiage ou la diminution de la consommation d'eau potable par habitant. Également, la mobilisation sur le volet agricole

est faible alors que les enjeux sont importants au regard de l'adaptation au changement climatique.

Le SDAGE 2022-2027 confirme le bassin versant des Usses comme territoire en déficit quantitatif. Les masses d'eau du bassin versant doivent atteindre le bon état quantitatif en réduisant les prélèvements, les sources de pollution et en restauration les milieux aquatiques. Par ailleurs le PBACC 2024-2030 précise un degré de vulnérabilité très élevé du bassin versant à la baisse de la ressource en eau disponible.

Dans ce contexte, il est primordial de poursuivre les efforts engagés et de tendre vers un développement plus sobre en eau, qui maîtrise l'urbanisation et l'artificialisation des sols et qui s'adapte aux effets du changement climatique.

Ainsi, un nouveau projet de territoire de la gestion de l'eau (PTGE) est donc nécessaire pour répondre aux enjeux.

Un PTGE est un plan de gestion qui permet de rétablir l'équilibre quantitatif surtout en période d'étiage, de limiter la dépendance des usagers à l'eau et de préparer la transition nécessaire au moyen d'une programme d'actions réaliste, mesurable et concerté. Une gouvernance est associée, appelé sur le bassin versant des Usses « groupe pilote » et élargie au-delà de la sphère « eau » pour garantir une transversalité entre les différents politiques. L'élaboration d'un PTGE est plébiscitée par l'agence de l'eau qui le soutien techniquement et financièrement à hauteur de 70%.

Lors de la réunion du comité de rivières du 24 juin 2025, l'ensemble des parties prenantes ont acté la volonté de disposer d'un PTGE pour le bassin versant des Usses, ont validé la nouvelle gouvernance associée à ce PTGE et souhaité que le Syr'Usses soit la structure porteuse et animatrice pour toutes les phases du PTGE : élaboration/mise en œuvre/animation/évaluation à son terme.

La méthodologie d'élaboration d'un PTGE impose plusieurs phases :

- 1/Etat des lieux, synthèses des bilans et compilation de données relatives aux usages, prélèvements, besoins, états des milieux, développement urbain, etc.
- 2/Concertation territoriale : ateliers, vulgarisation, communication, synthèse, etc.
- 3/Elaboration d'un scénario tendanciel de sobriété des usages de l'eau
- 4/ Validation du scénario et d'un programme d'actions associé avec une analyse coûts-bénéfices

Plus précisément, cela requière des compétences et méthodologies spécifiques en matière de concertation territoriale, de synthèse sociotechniques et de prospectives, qui seraient complémentaires aux compétences internes au Syr'Usses.

L'élaboration d'un PTGE peut durer de 6 à 12 mois, suivant les avancées et résultats de la concertation territoriale.

Pour conclure, Monsieur le Président propose à l'assemblée de confirmer l'engagement du Syr'Usses dans cette démarche globale de PTGE et de recourir à un/des bureaux d'études spécialisés dans le domaine afin de le seconder dans les phases d'élaboration du document. Le recours à un prestataire extérieur est évalué à un montant prévisionnel de 60 000€ TTC, et serait subventionné à hauteur de 70% par l'agence de l'eau.

Après avoir débattu, le Comité Syndical, à **1 (une) voix CONTRE et 10 (dix) voix POUR** :

-APPROUVE le syndicat comme structure porteuse et animatrice du futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant des Usses et s'engage à l'élaborer, le mettre en œuvre, l'animer et l'évaluer ;

-AUTORISE le Président à lancer et notifier le marché public de prestation de service « Elaboration du PTGE du Bassin versant des Usses » d'un montant prévisionnel de 60 000€ TTC ;

-AUTORISE le Président à solliciter les aides publiques de l'agence de l'eau et du conseil départemental de la Haute-Savoie, dans le cas où les dépenses sont éligibles ;

-DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves Mâchard



Le secrétaire de séance,
Rémi LAFOND